



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la Coordination  
des Politiques Publiques et  
de l'Appui Territorial**

Bureau des installations classées, de l'utilité publique et de l'environnement  
Section utilité publique  
Affaire suivie par : Léa LEMAITRE  
Tél. : 03 21 21 21 53  
lea.lemaitre@pas-de-calais.gouv.fr

Arras, le 10 janvier 2025

Le préfet du Pas-de-Calais

à

Messieurs et Mesdames les Maires de Oye-Plage, Offekerque, Marck,  
Bonningues-les-Calais, Peuplingues, Hervelinghen,  
Pihen-les-Guines, Wissant,  
Muncq-Nieurlet, et Nouvelle-Eglise

**OBJET :** – – Actualisation du plan d'épandage des boues issues des systèmes d'assainissement de Calais Monod et Toul ainsi que Sangatte – Enquête publique portant sur la demande d'autorisation – Loi sur l'eau.

**P.J :**

- 1 dossier d'enquête publique ;
- 1 arrêté préfectoral transmis par mail ;
- 1 avis d'enquête publique transmis par mail ;
- 1 certificat d'affichage.

Je vous prie de bien vouloir trouver, sous ce pli le dossier d'enquête publique, ainsi que l'arrêté préfectoral du 10 janvier 2025 prescrivant, du lundi 03 février 2025 au mardi 04 mars 2025 inclus, une enquête publique relative au projet repris en objet du présent courrier.

Cette enquête se déroulera sur le territoire des communes d'Andres, Ardres, Les Attaques, Audembert, Audrehem, Autingues, Balinghem, Bonningues-les-Calais, Bouquehault, Caffiers, Calais, Campagne-les-Guines, Coquelles, Coulogne, Eperlecques, Escalles, Fiennes, Guemps, Guines, Hervelinghen, Landrethun-le-Nord, Licques, Marck, Muncq Nieurlet, Nielles-les-Ardres, Nordausques, Nortkerque, Nouvelle-Eglise, Offekerque, Oye-Plage, Peuplingues, Pihen-les-Guines, Rodelinghem, Saint-Inglevert, Sangatte, Vieille-Eglise et Wissant (dans le Pas-de-Calais) et Cappelle Brouck, Eringhem, Grand Fort Philippe, Gravelines et Saint-Georges sur l'Aa (dans le Nord).

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Calais (Place du Soldat Inconnu, 62100 Calais).

Je vous serais obligé de bien vouloir veiller à l'accomplissement des formalités de publicité qui vous incombent, à savoir la publication, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant



toute la durée de celle-ci, de l'avis d'enquête, par voie d'affiches (avis préalablement envoyé par mail), en votre mairie ainsi qu'à la publication de ce même avis sur le site internet de votre mairie, s'il existe. Vous voudrez bien m'adresser, à l'issue de l'enquête, le certificat justifiant la mise en œuvre de ces modalités (certificat préalablement envoyé par mail).

Je vous informe que par décision du 25 novembre 2024, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lille a désigné Monsieur Marc LEROY, premier clerc de notaire, retraité, en qualité de président de la commission d'enquête, et Monsieur Michel HOUDAIN et Monsieur Michel DUVET en qualité de membres, chargés de la conduite de l'enquête publique.

Vous aurez la charge de déposer le dossier d'enquête et d'ouvrir le registre pour le lundi 03 février 2025 matin. À l'issue de l'enquête, vous devrez transmettre au président de la commission d'enquête, sans délai, le registre accompagné des pièces annexées afin qu'il le clôture et, le dossier d'enquête.

Afin que le public puisse lui faire part de ses observations et propositions, un membre de la commission d'enquête assurera des permanences aux lieux, dates et horaires suivants :

- le lundi 03 février 2025 de 9h à 12h, en mairie de Calais ;
- le lundi 03 février 2025 de 14h à 17h, en mairie de Marck ;
- le jeudi 06 février 2025 de 9h à 12h, en mairie de Peuplingues ;
- le mardi 11 février 2025 de 14h à 17h, en mairie d'Offekerque ;
- le mercredi 12 février 2025 de 9h à 12h, en mairie de Bonningue les Calais ;
- le lundi 17 février 2025 de 14h30 à 17h30, en mairie d'Hervelinghen ;
- le jeudi 20 février 2025 de 9h à 12h, en mairie de Nouvelle Eglise ;
- le lundi 24 février 2025 de 9h à 12h, en mairie d'Oye Plage ;
- le mardi 25 février 2025 de 9h à 12h, en mairie de Muncq Nieurlet ;
- le mercredi 26 février 2025 de 14h30 à 17h30, en mairie de Wissant ;
- le lundi 03 mars 2025 de 14h30 à 17h30, en mairie de Pihen les Guines ;
- le mardi 04 mars 2025 de 14h à 17h, en mairie de Calais.

Je vous précise enfin qu'un extrait de l'arrêté préfectoral fera l'objet d'une publication dans la presse les vendredis 17 janvier 2025 et 07 février 2025 dans les journaux « La Voix du Nord » et « Terres et Territoires ».

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le préfet,  
le Chef de Bureau

  
Jean-François RATEL